



## compteur d'eau et compteur divisionnaire.

Par **fabrice17**, le **01/12/2012 à 12:49**

Bonjour,

mon propriétaire ne m'a pas dit qu'il y avait un locataire dans le même immeuble que moi quand j'ai pris ma place, sous le même compteur avec un compteur divisionnaire mais celui-ci n'a pas été lu au début de ma location (il y a 1 an !!).

Nous en avons parlé ensemble, j'ai reçu aujourd'hui un courrier de la SCI du propriétaire, qui dit que je dois moi-même effectuer les relevés et demander l'argent à l'autre locataire sous prétexte que le compteur d'eau est à mon nom !!

quelle serait la bonne marche à suivre ?

est-ce que le propriétaire a le droit de me demander ça ?

est-ce qu'il a le droit de louer un immeuble et ne pas prendre l'eau pour lui et demander des charges dans ce cas-là !

et enfin est-ce que j'ai le droit de demander de l'argent à l'autre locataire pour l'eau qu'il consomme ?

merci d'avance pour vos réponses.  
fabrice.

Par **janus2fr**, le **01/12/2012 à 15:38**

Bonjour,

Pour être sûr d'avoir bien compris, vous avez votre propre abonnement pour l'eau, mais votre compteur dessert 2 logements dont celui du voisin, c'est bien ça ?

Cette situation n'est pas légale !

Il est effectivement possible d'avoir un seul compteur d'eau pour plusieurs logements dans un immeuble, mais dans ce cas, ce n'est pas à vous, locataire, de prendre l'abonnement et de vous débrouiller pour être remboursé de sa part par votre voisin.

L'abonnement doit être pris par le bailleur et c'est à lui de gérer alors les charges d'eau de l'immeuble.